



EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX FOURNISSEURS AERONAUTIQUES

GR/EQAF/11

Fournisseurs Aéronautiques : Matière première / Prestations de service

Ce document définit les exigences qualité, Achats et logistique applicables aux fournisseurs de ACI D&N pour assurer la qualité des produits livrés et/ou des prestations confiées.

Ce document est contractuel. Le fournisseur est tenu de se conformer à la dernière révision applicable mentionnée sur les commandes d'achat ACI D&N et disponible en ligne sur www.rabourdin.fr

Sommaire :

1	Objet :	2
2	Documents à appliquer :	2
2.1	Abréviations	2
2.2	Documents à appliquer :	2
3	Exigences générales :	2
3.1	Système qualité :	2
3.2	Communication entre ACI D&N et le fournisseur :	2
3.3	Droit visiste et accès:	2
3.4	- Déclinaisons des exigences:	2
3.5	Sécurité - Environnement :	3
3.6	Amélioration continue :	3
3.7	Mesure des performances :	3
4	Exigences d'assurance Qualité :	3
4.1	Dispositions générales	3
4.2	Gestion de configuration	4
4.3	Assurance Qualité en production	4
4.4	Changement industriel.....	4
4.5	Procédés spéciaux :	4
5	Exigences de traçabilité	4
6	Exigences de conformité	5
6.1	Contrôles des fournitures	5
6.2	Déclaration de conformité.....	5
6.3	Gestion des produits non conformes.....	5
7	Documentation avec la livraison	6
8	Stockage – Emballage – Transport	6
9	Exigences de qualification	6
10	Sensibilisation du personnel	6
11	Responsabilité Sociétale	6
12	Confidentialité et protection des données	6
13	Vérification de la viabilité du fournisseur	6

Indice	Date	Rédaction	Vérification	Approbation
11	04/05/2022	RESPONSABLE QUALITE	RESPONSABLE ACHAT	DIRECTEUR OPERATIONNEL
	Visa			

1 Objet :

Le présent document a pour objet de définir les exigences contractuelles demandées en matières de qualité à tous les fournisseurs Aéronautiques de manière à garantir la conformité des fournitures et /ou prestations livrées.

2 Documents à appliquer :

2.1 Abréviations

« AMDEC » : Analyse des Modes de Défaillance des Effets et des Criticités

« DGA » : Délégation Générale de l'Armement

« DGAC » : Direction Générale de l'Aviation Civile

« EASA » : European Aviation Safety Agency

« FAI » : First Article Inspection (revue de premier article)

2.2 Documents à appliquer :

ISO 9001 : Système de management de la qualité

EN 9100 : Système de management de la qualité – Modèle de système qualité des fournisseurs de l'aéronautique et du spatial

EN 9102 : Système qualité – Revue de premier article

EN 9103 : Système de management de la qualité – Management de la variation des caractéristiques clefs

RG Aéro 000-89 : Signature électronique des documents d'attestation de conformité

NFL 00-015 : Déclaration de conformité

3 Exigences générales :

3.1 Système qualité :

Au minimum, le fournisseur dispose d'un système d'assurance qualité, certifié par un organisme accrédité, répondant aux exigences du système de management ISO9001.

Etant donné que les fournitures sont destinés au marché Aéronautique, le fournisseur dispose ou doit être engagé dans une démarche de certification répondant à l'EN 9100.

Le fournisseur doit informer ACI D&N de toute évolution du Système de Management de la Qualité.

3.2 Communication entre ACI D&N et le fournisseur :

Le fournisseur doit nommer une personne responsable de la Qualité. Les données relatives à cette personne doivent être communiquées au service qualité de ACI D&N.

3.3 Droit visiste et accès:

Le fournisseur doit assurer aux représentants de ACI D&N et aux représentants des organismes de surveillances tel que la DGA, L'EASA, DGAC,.. le libre accès aux installations et aux documents contribuant à la réalisation du produits.

3.4 Déclinaisons des exigences:

Le fournisseur s'engage à la prise en compte et au respect de l'application de ce document en nous renvoyant un exemplaire signé.

Le fournisseur doit vérifier qu'il est apte à satisfaire aux exigences demandées et doit pouvoir évaluer les risques associés (délais, nouvelle technologie, etc,...).

Il est tenu de s'assurer qu'il dispose de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande conformément aux exigences de celle-ci, suivant le dernier indice en vigueur. Il lui appartient, de demander les informations complémentaires qu'il estime nécessaire. Le fournisseur doit assurer la diffusion et la gestion des documents et des données au sein de son établissement. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour la gestion de l'obsolescence des documents.

Le fournisseur s'engage à assurer la pleine responsabilité des processus externalisés vis-à-vis de la conformité de toutes les exigences de ACI D&N et les répercuter à toute sa chaîne d'approvisionnement.

3.5 Sécurité - Environnement :

Dans le cadre d'une démarche Sécurité, Environnement, le fournisseur s'engage à respecter la réglementation en vigueur en termes de sécurité et d'environnement.

Le fournisseur doit assurer ses obligations conformément aux exigences de la réglementation REACH et Rohs.

Le fournisseur doit s'assurer que ses propres fournisseurs respectent également ces réglementations.

3.6 Amélioration continue :

Le Fournisseur met en place et maintient un processus d'amélioration continue basé sur des méthodologies reconnues (PDCA, etc.) permettant d'atteindre les objectifs de performance (ponctualité, qualité).

3.7 Mesure des performances :

Tout fournisseur fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle basée sur sa performance en termes de délai et de qualité du produit et/ou de la prestation.

4 Exigences d'assurance Qualité :

4.1 Dispositions générales

4.1.1. Fournitures et moyens

Le Fournisseur utilise des infrastructures et des procédures garantissant la protection des Matières et des Fournitures ainsi que la conservation de leur conformité.

Le Fournisseur maintient les moyens utilisés (*machines, installations, outillages, etc.*) pendant la durée d'exécution des Commandes et 2 ans au-delà, qu'ils soient sa propriété ou non.

Commentaire : un changement de moyen (suite à panne ou obsolescence) doit être traité en tant que changement industriel.

Le fournisseur s'engage et met en œuvre des vérifications pour empêcher l'achat de produits contrefaits

Le fournisseur assure la vérification périodique de ses équipements de contrôle, de mesure et d'essai.

Les procès verbaux de vérification et d'étalonnage sont conservés par le fournisseur et doivent être présentés lors de toute demande de ACI D&N.

Les biens appartenant à la société ACI D&N sont placés sous la responsabilité du fournisseur et sont exclusivement réservés à la réalisation de nos contrats d'achats.

La garde et l'entretien de ces biens sont à la charge du fournisseur, lequel s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur les assurances nécessaires adéquates et à les maintenir en parfait état.

En cas de destructions, rebuts, pertes imputables au fournisseur, la société ACI D&N se réserve le droit de facturer ces pertes à leur prix d'achat neuf.

4.1.2. Gestion des risques

Le Fournisseur analyse tous les risques pouvant perturber son processus industriel. Cette analyse couvre les risques en développement et les risques industriels en production propres à la Fourniture, aux Matières et aux procédés mis en œuvre. Ceci peut être fait en utilisant une méthodologie d'analyse de criticité (Analyse des risques ou équivalente).

Cette analyse doit prendre en compte les risques accidentels pouvant survenir soit sur son (ses) site(s) industriel(s) soit sur ceux de l'un quelconque de ses Fournisseurs clés, et susceptibles d'entraîner l'interruption de livraison.

Il normalise, teste et met à jour un plan d'urgence ou de reprise d'activité (incluant des mesures de prévention/protection) pour garantir la continuité de ses livraisons.

ACI D&N se réserve le droit de demander la liste des principaux risques identifiés ainsi que les plans d'action engagés pour les traiter et de procéder, ou faire procéder, à des visites de vérification.

4.1.3. Matières

Si applicable, le fournisseur n'utilise que des matériaux et ingrédients dont la date de péremption n'est pas dépassée.

4.2 Gestion de configuration

Le Fournisseur possède un système de gestion de configuration décrivant les éléments gérés en configuration ainsi que les principes adoptés pour leur évolution.

Le Fournisseur prend en compte les documents nécessaires à la réalisation de la Commande aux derniers indices qui lui ont été mis à disposition.

Le Fournisseur gère en configuration les éléments suivants :

- données fournies par ACI D&N: spécifications, instructions, etc.
- l'ensemble des éléments complémentaires du Dossier Industriel (dossier de fabrications, dossiers de contrôle)
- les preuves et rapports de validation,
- les documents livrables ou livrés à ACI D&N.

4.3 Assurance Qualité en production

Le fournisseur doit mettre en place un dossier de fabrication et de contrôle afin d'assurer que chaque opération a été réalisée conformément aux exigences.

Le fournisseur transmet systématiquement à ACI D&N toute annonce d'obsolescence quelque soit l'origine de son information.

4.4 Changement industriel

Tout changement industriel doit être signalé à ACI D&N. Selon la classification du changement, une approbation préalable par ACI D&N, après présentation d'un dossier de traitement des risques et des plans de sécurisation et de qualification associés, peut être requise. Ces documents justificatifs doivent apporter les preuves que ce changement n'affecte pas la qualité, la fiabilité, la définition et les performances du ou des produits et /ou prestations à sa charge.

Commentaire : la notion de changement industriel couvre notamment : changement d'ERP, changement d'organisation, nouveau ou évolution de procédé (process de fabrication, etc.), déménagement d'atelier, changement de source, etc.

4.5 Procédés spéciaux :

Tout **procédé** dit **spécial** doit être **clairement identifié et qualifié** selon une **procédure de qualification et de maintien de la qualification** par le fournisseur **ou par l'agrément** selon le référentiel NADCAP. Dans le cas d'une modification du procédé spécial, une proposition est faite à ACI D&N. Elle doit être accompagnée d'un justificatif définissant l'avantage du changement et prouvant qu'il n'a y pas d'effet néfaste sur le résultat du procédé.

En cas d'exigences spécifiques du donneur d'ordre et /ou de la réglementation, elles seront spécifiées sur la commande de ACI D&N et le fournisseur doit s'y conformer.

5 Exigences de traçabilité

Le fournisseur est tenu de conserver et d'archiver les éléments attestant de la conformité des produits ou de la Prestation réalisée (c'est-à-dire : la traçabilité des produits tout au long du processus de production de la réception à la livraison, ainsi que les matières premières et/ou produits employés).

les documents de suivi traçant:

- les phases et/ou opérations exécutées,
- les opérateurs certifiés ayant exécuté les opérations,
- les Non-Conformités et les actions correctives mises en place,
- la documentation d'acceptation et les déclarations de conformité,
- les preuves de qualification des procédés, des installations
- les dérogations
- les documents d'enregistrement des contrôles effectués,

Les enregistrements de traçabilité sont conservés par le Fournisseur pendant au moins 20 ans et/ou fournis à ACI D&N en cas de cessation d'activité. Sur exigences spécifiques du client et mentionnées sur la commande une durée d'archivage plus longue pourra être demandée.

Les documents de traçabilité archivés par le fournisseur doivent à tout moment pouvoir être consultés et/ou mis à disposition sur demande par ACI D&N.

6 Exigences de conformité

6.1 Contrôles des fournitures

Le fournisseur assure toutes les vérifications nécessaires pour garantir la conformité finale aux exigences spécifiées. Toute Fourniture fait l'objet d'un contrôle final avec enregistrement, validation et approbation des résultats par la personne habilitée. En cas d'écart, il devra informer ACI D&N. Le contrôle est réalisé par prélèvement selon des règles statistiques conformément à la norme NF ISO 2859-1 ou spécification technique ou normative produits.

6.2 Déclaration de conformité

Chaque livraison est accompagnée d'une Déclaration de Conformité conformément à la norme NFL 00-015 **en vigueur** pour les prestations.

Le Fournisseur justifie par une déclaration de conformité, que les opérations de vérification avant livraison ont été faites :

- identification, quantité, aspect,...
- performances conformes aux exigences (techniques et non techniques),
- présence de la documentation technique et administrative,
- conditionnement adapté au mode de livraison.

Si le Fournisseur met en œuvre une procédure de signature électronique des documents de Déclaration de Conformité, cette procédure est conforme à la norme RG Aéro 000 89. Le Fournisseur transmet à ACI D&N un document justifiant de la validation de la procédure à cette norme ou à toute norme équivalente.

D'autres certificats (Certificat matière, traitement de surface, traitement thermique, etc.) peuvent être demandés selon les articles. Ils seront listés sur les commandes d'achats.

6.3 Gestion des produits non conformes

Le fournisseur doit s'assurer que tout produit non conforme aux exigences de la commande ou contrat ne puisse être utilisé ou livré de façon non intentionnelle. Cette maîtrise doit comprendre l'identification, la documentation, l'isolement et le traitement du produit non conforme.

Chez le fournisseur, les non-conformités détectées en cours de fabrication ou lors du contrôle final avant livraison, doivent être soumises à RABOURDIN SAS. Le fournisseur doit informer immédiatement ACI D&N du problème et si besoin soumettre une demande de dérogation avant livraison. Si la dérogation est acceptée, dans ce cas, la marchandise doit être clairement identifiée et accompagnée de la demande de dérogation.

Le fournisseur s'engage à signaler par écrit à ACI D&N, toute anomalie et/ou non-conformité, découverte postérieurement à la livraison, ou survenant en cours de réalisation et susceptible d'affecter des produits de même type, livrés antérieurement.

En cas de non-conformité, le fournisseur met en œuvre une méthodologie de traitement conduisant à définir (sous 1 mois maximum) :

- les actions à mettre en place immédiatement pour contenir le problème (actions de filtrage...), la cause racine, origine du problème,
- l'(es) action(s) corrective(s) permettant d'éradiquer la cause,
- l'(es) action(s) préventive(s) permettant d'éviter l'apparition de la cause sur des Fournitures similaires,
- la mesure de l'efficacité des différentes actions réalisées.

7 Documentation avec la livraison

A chaque livraison, le fournisseur doit fournir un bon de livraison accompagné des documents exigés sur la commande d'achat, et de transmettre selon le type de produit (matière, produit, prestation) et suivant les exigences spécifiées et/ou normatives tous les documents attestant la conformité du produit.

La livraison devra à minima comprendre une déclaration de conformité suivant NFL00-015 du fournisseur (pour les produits) et d'un certificat d'analyse matière type 3.1 selon EN10204 pour les matières premières.

8 Stockage – Emballage – Transport

Au moment de la livraison, les pièces doivent être conditionnées de façon à éviter tout risque de détérioration ou de dégradation (chocs, oxydations,...) pendant le transport et le stockage des pièces. Le fournisseur est responsable de la fourniture et/ou prestation jusqu' à son arrivée dans nos locaux ou prise des colis par nos soins.

9 Exigences de qualification

Concernant les ressources humaines, le Fournisseur doit s'assurer que les opérations de fabrication et de contrôle sont réalisées par un personnel qualifié:

- Identifier les postes clés pour la qualité du produit et nécessitant une habilitation du personnel,
- Apporte la preuve que les opérateurs (ex : méthodes, ateliers) sont habilités et formés sur nos produits et sur nos exigences techniques et industrielles,
- Décrit les critères de décision pour l'habilitation et son suivi
- Conserve les enregistrements appropriés (ex : matrice de compétences, fiche d'habilitation).

10 Sensibilisation du personnel

L'organisme devra s'assurer que le personnel ait les qualifications requises et qu'il soit sensibilisé :

- A leur contribution à la conformité du produit et du service
- **A la contrefaçon comme à la sécurité du produit**
- A l'importance d'un comportement éthique.

11 Responsabilité Sociétale

Au même titre que ACI D&N, le fournisseur s'engage à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et éthique dans ses activités et dans le respect des réglementations en vigueur.

12 Confidentialité et protection des données

Au même titre que ACI D&N, le fournisseur s'engage à respecter la confidentialité des données transmises et des informations communiquées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur pour la France et Union Européenne.

13 Vérification de la viabilité du fournisseur

Ouverture de compte : Le fournisseur répondra au formulaire d'ouverture de compte (QEF) en joignant:

- Documents relatifs au **Kbis*** de l'organisme
- N° de TVA intracommunautaire
- Relevé d'Identité Bancaire
- **Attestation de vigilance URSSAF***
- **Attestation sur l'honneur*** concernant l'**emploi de travailleurs étrangers**.
- **Attestation d'assurance responsabilité civile*** couvrant les dommages de toutes natures, pouvant survenir à l'occasion des travaux qui lui sont confiés
- Justificatifs de certifications et agréments en vigueur
- Plaquette commerciale

Toute évolution de ces éléments, agréments certificats **devra être communiquée sans délai** à ACI D&N.

Maintien de la viabilité du fournisseur : **Une actualisation annuelle des documents* devra être transmise automatiquement par le fournisseur sans que ACI D&N ait besoin d'en faire la demande.**



**EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX
FOURNISSEURS DE LA SOCIETE
ACI D&N**

Objet : Accusé de réception

Fait le :	
Nom de l'entreprise :	
Nom du signataire :	
Fonction :	
Cachet de la société :	

Remarques/commentaires :
